

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 décembre 2023

N° 2023/116 - DÉCISIONS MUNICIPALES

Le 7 décembre 2023 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 25, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 1 décembre 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Monsieur Mickaël ASSOUS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

Étaient présents :

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

Mme Anne-Marie VIALATOUX, M. Didier TREMOUREUX , Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, Mme Martine LERFEL, M. Denis FASANARO, Mme Valérie MICHEL, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Véronique GLOVER, Mme Teresa LOSSO, M. Hamza MOKHTARI, M. Mickaël ASSOUS , Mme Annie BOUDEVILLAIN, Mme Marie-Christine DIRRINGER, M. Emmanuel PUPPO, Mme Laurence GRANDJEAN, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Jacques DRIESCH, pouvoir à M. Jean-Pierre BARNAUD
M. Brice CHATEL, pouvoir à Mme Véronique GLOVER
Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Pierre-Alexandre BAUX
Mme Christiane CORNU, pouvoir à Mme Félicia BOISNE-NOC
Mme Nathalie PAOLUCCI, pouvoir à M. Didier STHOREZ
Mme Samira GUERROUMI, pouvoir à M. Hamza MOKHTARI
M. Jean-Luc DOUBLET, pouvoir à Mme Marie-Christine DIRRINGER
Mme Oriane LOUAIL, pouvoir à Mme Annie BOUDEVILLAIN

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal ... :	33
Membres en exercice	33
Membres présents	25
Membres excusés et représentés	8
Membre absent non représenté	0

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 9.1
Numéro : 094-219400199-20231207- lmc112003-DE-1-1
Date réception : 14 décembre 2023

OBJET : DÉCISIONS MUNICIPALES**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après examen et délibéré,

À L'UNANIMITÉ,
33 VOIX POUR

ARTICLE UNIQUE : Prend acte des décisions municipales prises par Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Maire, en vertu de la délibération du Conseil municipal n°2020/007 du 05 juillet 2020, modifié par les délibérations n°2021/056 du 04 mai 2021 et n°2021/099 du 28 septembre 2021, en application des articles L.2122-22 et L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'il suit :

Décision municipale n°2023/074 du 31 août 2023

Convention de mise à disposition d'équipements avec l'association Amicale du Billard Canavérois

Décision municipale n°2023/075 du 06 septembre 2023

Convention de subventionnement 2023 au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) de l'agence régionale de santé – promouvoir une alimentation équilibrée et une pratique d'activité physique afin d'améliorer l'état de santé des Canavérois

Décision municipale n°2023/076 du 06 septembre 2023

Convention de subventionnement 2023 au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) de l'agence régionale de santé – favoriser la bonne santé mentale des enfants, des jeunes adultes et des parents

Décision municipale n°2023/077 du 06 septembre 2023

Avenant n°1 à la convention FIM 2021 S2 n°1189 relative au versement d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) – bâtiments scolaires

Décision municipale n°2023/078 du 06 septembre 2023

Convention FIM 2023 S1 n°1717 relative au versement d'une subvention a titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) – gymnase

Décision municipale n°2023/079 du 6 septembre 2023

Convention entre la Région Ile-de-France et les organismes bénéficiaires des tickets-loisirs dans le cadre de l'appel à projets

Décision municipale n°2023/080 du 06 septembre 2023

Convention avec le Département du Val-de-Marne pour la mise en place du programme de prévention buco dentaire 2022/2023

Décision municipale n°2023/081 du 06 septembre 2023

Avenant n°1 au contrat de concession de service pour la gestion et l'exploitation de 4 établissements d'accueil de jeunes enfants, un RAM et un LAEP sur la Ville de Chennevières-sur-Marne

Décision municipale n°2023/082 du 18 septembre 2023

Maintenance et exploitation partielle des installations de chauffage, de production et de distribution d'eau chaude sanitaire de ventilation de traitement de l'air et de climatisation

Décision municipale n°2023/083 du 18 septembre 2023

Marché diagnostic technique et immobiliers

Décision municipale n°2023/084 du 18 septembre 2023

Convention de partenariat avec l'auto-école CER du Stade pour le « Chantier permis B » - Service Jeunesse

Décision municipale n°2023/085 du 21 septembre 2023

Convention d'occupation du domaine public par starbrocante pour l'organisation d'une brocante en septembre 2023

Décision municipale n°2023/086 du 21 septembre 2023

Droit de préemption urbain au 1^{er} septembre 2023

Décision municipale n°2023/087 du 27 septembre 2023

Attribution du marché « Concours de maîtrise d'œuvre portant sur la réalisation d'une maison de l'animal et de la nature »

Décision municipale n°2023/088 du 27 septembre 2023

Convention d'accueil avec le Centre des Volcans à destination des enfants (6-10 ans) du Service Education Enfance de la Ville de Chennevières-sur-Marne du 21 octobre au 27 octobre 2023

Décision municipale n°2023/089 du 27 septembre 2023

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'équipements entre la Commune de Chennevières-sur-Marne et l'association Centre Omnisports de Chennevières – saison 2023/2024

Décision municipale n°2023/090 du 27 septembre 2023

Approbation de la convention de subvention pour l'année 2023 pour les actions menées dans le cadre du projet de la Cité Educative du quartier Bois l'Abbé sur les Communes de Champigny-sur-Marne/Chennevières-sur-Marne

Décision municipale n°2023/091 du 29 septembre 2023

Convention relative à la participation de la Croix Rouge Française aux dispositifs prévisionnels de secours

Décision municipale n°2023/092 du 29 septembre 2023

Affermissement de la tranche n°2 du marché « Mission de programmation pour la construction d'une maison de l'animal »

Décision municipale n°2023/093 du 04 octobre 2023

Tarifs des prestations de restauration, de périscolaire, d'extra-scolaire et jeunesse pour les familles d'accueil

Décision municipale n°2023/094 du 4 octobre 2023

Avenant n°1 – Septembre 2023 à la convention de mutualisation au titre du fonds de la cité éducative de Champigny-sur-Marne/Chennevières-sur-Marne

Décision municipale n°2023/095 du 5 octobre 2023

Billetterie du Théâtre Roger Lafaille – Invitations spécifiques

Décision municipale n°2023/096 du 6 octobre 2023

Déclaration d'infructuosité de la procédure relative au marché « Prestation de médecine professionnelle et préventive pour les personnels de la Ville »

Décision municipale n°2023/097 du 18 octobre 2023

Approbation de l'avenant n°1 au marché relatif à la « Maintenance des installations de vidéoprotection et travaux de modernisation et extension du réseau vidéoprotection »

Décision municipale n°2023/098 du 30 octobre 2023

Convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale des Bordes à Chennevières-sur-Marne

Décision municipale n°2023/099 du 2 novembre 2023
Droit de préemption urbain au 23 octobre 2023

Décision municipale n°2023/100 du 6 novembre 2023
Convention de partenariat avec Jennifer Lesieur

Décision municipale n°2023/101 du 6 novembre 2023
Avenant n°1 – Convention de partenariat entre le service jeunesse de la Ville de
Chennevières-sur-Marne et le lycée Champlain pour l'année 2023/2024

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture le 14 décembre 2023
et de l'affichage le 14 décembre 2023

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.